

# L'Écho de Barkmere - Septembre 2017

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue le samedi 9 septembre 2017 :

- Le maire Trépanier invite les citoyens à participer **samedi prochain, le 16 septembre, à un événement organisé sur le Parc du Corridor Aérobique**. Dans le cadre des célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération du Canada, il y aura des animations historiques dispersées sur le Parc du Corridor aérobique. Vous pourrez revivre l'histoire de cet ancien chemin de fer transformé en piste cyclable et découvrir les municipalités d'Amherst, d'Huberdeau, d'Arundel et de Montcalm spécialement animées pour l'occasion. Un service de navette sera offert gratuitement aux participants avec ou sans vélos entre les stations des pôles d'activités, et ce jusqu'à 18h. Pour plus d'informations allez sur le [www.mrclarentides.qc.ca/celebrons-lhistoire-parc-corridor-aerobique-16-septembre-2017/](http://www.mrclarentides.qc.ca/celebrons-lhistoire-parc-corridor-aerobique-16-septembre-2017/) .
- Le maire Trépanier informe les citoyens que FILAU (internet haute vitesse) est maintenant disponible sur une partie du territoire de Barkmere. Les formulaires d'adhésion sont disponibles à l'Hôtel de ville de Barkmere ou sur le site internet de FILAU au <http://www.filau.com/images/contrat-client-2017.pdf> . M. Trépanier nous rappelle que la ville de Barkmere n'est pas responsable de FILAU qui est un service indépendant. Il faut donc contacter FILAU directement si vous éprouvez des problèmes. Avec l'installation de la tour actuelle, seuls le village et la partie nord-est du lac sont couverts. Mais une fois la tour sud-ouest installée, ils pourront mettre des répéteurs de signaux afin que les endroits non couverts *de visu* aient le signal.
- Les travaux de déboisement et de construction de la nouvelle ligne électrique du Grand-Brûlé/Saint-Sauveur débutent cette semaine. Ils arriveront donc à Barkmere un peu plus tard. Il y aura une rencontre cette semaine avec l'entrepreneur afin de s'assurer qu'il respecte les normes environnementales. Pour plus d'informations sur les travaux, voir la page d'accueil de notre site internet au [www.barkmere.ca](http://www.barkmere.ca)
- Plusieurs questions furent posées concernant le statut des baux de location des deux abris à bateaux commerciaux de Gordon Miller qui sont situés sur un lot appartenant à la Ville. En effet, plusieurs résidents étaient inquiets de ne pas avoir de continuité d'accès à leurs abris à bateaux. Le Maire a expliqué que la préoccupation majeure du Conseil est d'assurer une solution à long terme et au bénéfice des citoyens. La raison du délai pour résoudre ce problème est basée sur la difficulté d'interprétation des règlements

provinciaux, de la MRC et de la Ville concernant les droits acquis pour rénover les cages des quais commerciaux. Les négociations se poursuivent et le Conseil est confiant qu'une solution positive en résultera.

- Rappel que **vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre** pour vous procurer vos **vignettes** pour les bateaux. Cette année, nous étions en période transitoire, mais à compter du printemps 2018, nous devons appliquer la réglementation et refuser la mise à l'eau des embarcations qui n'auront pas de vignettes.
- En ce qui a trait au myriophylle à épis, M. Jake Chadwick nous informe que l'équipe de plongeurs est retournée plonger dans la Baie Silver et a trouvé des plants. Toutefois, cette année, il y a eu une grosse diminution du nombre de plants trouvés au lac, ce qui est une bonne nouvelle et confirme que l'on commence à *contrôler* la prolifération du myriophylle. Ceci renforce l'idée que nous devons continuer à surveiller de près tout le lac.
- Le maire Trépanier nous informe que la loi électorale exige qu'il n'y ait pas tenue de conseil municipal 35 ou 40 jours avant une élection. Les élections municipales, si elles ont lieu, seraient le **dimanche 5 novembre 2017**. Donc, il n'y aura pas de réunion du Conseil au moins d'octobre.
- **A la réunion des maires**, M. Trépanier a suggéré de s'associer à plusieurs municipalités pour faire un achat collectif de petits composteurs domestiques. La ville a jusqu'en 2020, pour se conformer à la législation provinciale concernant la disposition de matière compostable.
- Encore une fois, pour plus de détails, consultez les procès-verbaux du conseil municipal qui seront sur le site internet **seulement au mois de novembre prochain**.

Pour ceux qui ne l'auraient pas remarquée, voici une photo de notre nouvelle porte de garage dans l'ancien centre communautaire, qui a retrouvé sa vocation de garage municipal :

